

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Cahors et Dép^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du Dép^t : — » 6 » 11 » 20

Cahors : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 22 Avril

Comme nous l'avons constaté, non sans regret d'ailleurs, les électeurs municipaux ont été, dimanche, d'une paresse singulière. Les journaux réactionnaires profitent de l'occasion pour répéter sur tous les tons que le pays a décidément assez de la République. Cependant, il est clair que le pays n'a pas plus prouvé le 16 avril que le 21 août 1881 et le 8 janvier 1872, qu'il fut enclin à porter au pouvoir les prétendants variés que les bonapartistes ou autres mettent à sa disposition. La vérité, c'est que les élections municipales du 16 avril ne le passionnaient en aucune façon et ne l'intéressaient guère; c'est que, dans la plupart des cas, il s'agissait de vacances peu nombreuses, et que le résultat du scrutin ne pouvait pas déplacer la majorité dans le sein du Conseil municipal; c'est que, surtout, on abuse un peu, depuis un an ou deux, du recours au suffrage universel.

Renouvellement des conseils municipaux, renouvellement des conseils généraux, renouvellement de la Chambre, renouvellement partiel du Sénat, ce sont là, pour une période de moins de deux ans, de bien fréquents scrutins.

L'électeur, quelque zélé qu'il soit, se fatigue d'être appelé si souvent aux urnes, quand aucun intérêt de premier ordre n'est en jeu.

— La session des conseils généraux paraît devoir tromper l'attente des réactionnaires militants qui ne cachent pas leur dépit de

voir les conseils de la prudence et de la modération l'emporter au sein de l'opposition.

Jusqu'à présent on cite une demi-douzaine seulement de conseils généraux qui ont exprimé un blâme contre la loi sur l'enseignement primaire obligatoire. Les 6 conseils protestants, sans jeu de mots, sont ceux des Basses-Pyrénées, du Gers, des Côtes-du-Nord, de Maine-et-Loire, de Morbihan et de la Vendée.

Dans presque toutes les autres régions du territoire, on laissera venir et on attendra que la loi nouvelle ait produit ses effets avant de la juger. C'est le plus sage.

Revue des Journaux

La République française engage le gouvernement à soutenir énergiquement ses instituteurs et ses inspecteurs primaires contre le mauvais vouloir des commissions cléricales.

Il faut que l'on sente, que l'on sache, que l'on voit que derrière eux il y a la France et son gouvernement.

La Paix estime que la politique de M. Lokroy est une politique en l'air et à laquelle toute espèce de fondement fait défaut.

Parlant du grand nombre d'abstentions aux élections de dimanche dernier, le Figaro dit : Si méprisable que soit la politique, on est condamné à en faire sous l'empire de ce suffrage universel qui lasse assurément les foules, et l'abstention est un danger parce qu'elle fausse l'expression du vote.

La Justice dit que pour empêcher les abstentions on devrait aborder franchement une politique républicaine et non suivre les errements d'une politique monarchique.

Les électeurs ne se plaindraient pas d'être surmenés, ajoute-t-elle, s'ils étaient appelés à donner leur opinion sur des questions qu'ils aient l'espoir de voir résoudre comme il le veulent.

Le Soleil dit que l'abstention électorale l'attriste parce qu'elle ne pourrait que faciliter l'avènement de la démagogie.

Le Journal des Débats fait remarquer que la diminution dans les recouvrements des contributions directes a pour cause la crise que traverse la culture de la betterave et celle de la vigne.

Informations

MARSEILLE — On assure que M. le Président de la République a décidé de faire pendant les grandes vacances parlementaires un voyage dans le Midi de la France.

M. Jules Grévy viendrait visiter, vers le milieu du mois de septembre prochain, Marseille, où seront, à bref délai, exécutés des travaux importants, entre autres les ports sud.

M. le Président se rendrait ensuite à Toulon.

NICE. — L'Impératrice Eugénie vient d'arriver dans notre ville, où elle désire garder le plus strict incognito. Quand le train qui la portait est entré en gare, nombre de personnes ont dévisagé les voyageuses pour la reconnaître, mais elle a pu gagner la villa Frémy, sur la route de Villefranche, sans que sa présence ait été signalée.

L'impératrice vit très retirée et n'a reçu que M. le duc de Mouchy et Mme Conneau. Elle attend le résultat du procès que loi intente la ville de Marseille à propos de la revendication du château du Pharo, offert jadis à Napoléon III par le Conseil municipal. Cette cause sera appelée le 22 courant dans la première chambre du tribunal civil de Marseille. L'avocat choisi par l'impératrice est M^r Aicard, assisté de M. Bournat, ancien député des Bouches-du-Rhône.

Tunis, 18 avril.
Des maraudeurs du territoire des Hammama ont capturé une caravane allant à Tunis, sans tuer personne.

Madrid, 18 avril.
La Chambre rejette un amendement demandant la suppression de l'échelle alcoolique sur les vins et des droits sur les raisins secs.

Londres, 19 avril.
Maclean a été acquitté pour cause de folie.

Paris, 19 avril.
Le conseil a décidé que M. de Freycinet nommerait une commission, composée de membres de l'Institut, pour étudier les avantages militaires et commerciaux, les inconvénients climatiques et les moyens d'exécution d'une mer intérieure en Tunisie.

— Les impôts indirects du premier trimestre dépassent de 35 millions 1/2 les prévisions budgétaires et de 10 millions les recettes correspondantes de 1881.

— Un télégramme de Moscou, adressé à la Gazette de Francfort, mentionne le bruit de la découverte d'une mine à la dynamite sous le Kremlin.

— Le Soleil dit que le parti républicain est si profondément divisé que M. Lockroy, qui connaît bien le défaut de la cuirasse, a terminé son discours de Lyon par un appel énergique à l'union de tous les démocrates.

— Une dépêche de Berlin, adressée à la République française, dit que la question scolaire paraît devoir jouer dans les prochaines élections prussiennes un rôle capital.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (62) du 22 Avril 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Faites-moi le plaisir, mon brave homme d'aller attacher ce petit tableau à la perche. Personne ne me connaît, ni ne peut me voir derrière ce buisson; je serais vraiment curieux de savoir ce que le sort me destinera !

Le vieillard ne répondit pas un mot; il dirigea attentivement son regard sur deux jeunes filles, qui s'étant détachées du groupe étaient arrivées un peu plus haut que la troupe sur le gazon et tressaient de la paille pour la roue, comme les autres; elles paraissaient trouver beaucoup de plaisir à cette occupation et causaient avec animation; elles tournaient le dos à nos deux observateurs.

A ce moment, le vieillard, s'apprêtant à descendre, se retourna vers le jeune homme et le regarda avec bienveillance, mais d'un air inquiet, comme s'il voulait découvrir les moindres replis de son cœur.

Puis il parut avoir pris une résolution subite, et le petit tableau à la main, il se dirigea vers le lieu de la fête et il fit un petit détour afin de

n'être point aperçu par les deux jeunes filles qui tout à l'heure avaient attiré son attention.

Hubert suivait toujours des yeux le mouvement qui se faisait au-dessous de lui; il dirigea aussi quelquefois ses regards vers les deux jeunes filles détachées de la foule, mais il ne put satisfaire sa curiosité à leur endroit, car elles lui tournaient le dos.

L'une d'elles était un peu plus grande et plus élancée que l'autre; leurs vêtements ne différaient point; le sujet de leur entretien paraissait les intéresser beaucoup, à en croire l'animation de leur causerie et les éclats de rire qui la venaient interrompre.

Le vieillard devait être arrivé en bas et avoir exécuté la commission d'Hubert, car toute la foule des assistants se porta alors d'un commun mouvement vers la perche, afin de voir le nouveau présent qui venait d'être suspendu, le beau tableau du paysage que tout le monde connaissait.

Les deux jeunes filles se levèrent aussi et coururent dans la direction de la perche.

D'autres jeunes filles s'étaient empressées de tresser un cadre de verdure pour le charmant tableau et il produisait alors, au haut de la perche, le plus superbe effet.

Au moment où les deux jeunes filles s'étaient levées, Hubert poussa un cri et demeura hors d'haleine.

Révait-il?... Le petit conte des fées de la nuit passée n'était-il point encore terminé ?...

La plus grande, la plus gracieuse des deux jeunes filles avait en courant tourné la tête, et

Hubert avait reconnu en elle... la belle demoiselle, la Belle de l'autre soir, la princesse au Bois dormant !

C'était bien elle !... Elle ne s'était tournée qu'un instant; mais ce moment avait suffi à Hubert pour la reconnaître.

C'est ainsi que la veille elle s'était sauvée avec le chien vers le château enchanté.

C'était un miracle, mais ce n'était point une illusion de ses sens.

Malgré ses habits de paysanne, ce n'était autre que sa profetrice; c'étaient bien là cette démarche gracieuse, ces bords semblables à ceux des jeunes chevrettes.

Il dirigeait encore vers le groupe lointain ses yeux hagards et fascinés par la surprise; quand revint le vieillard, il recouvra l'usage de la parole.

— Au nom du ciel, mon brave homme, parlez! s'écria-t-il en proie à une violente émotion, dites-moi qui est la jeune fille qui, il y a un instant, était assise là-bas, sur le gazon, devant nous? Répondez-moi, je vous en conjure !

Le vieillard regarda le jeune homme avec étonnement.

On pouvait lire presque de la frayeur sur son visage; il semblait chercher une réponse aux questions du jeune homme, et ce ne fut que lorsque celui-ci les eut répétées avec plus d'insistance encore que précédemment, qu'il répondit avec un visible embarras :

— C'était Catherine, la fille de la vieille Marie, la gouvernante de la maison du bailli.

— Non ! non ! s'écria Hubert, l'autre, la plus

grande, la plus délicate et celle-là que je parle. Au cœur de la nuit, répondez : vous me faites mourir.

Une douleur immense sembla s'emparer du cœur du vieillard; un tremblement nerveux agita tous ses membres; il balbutia cependant comme réponse, et en essayant de maîtriser son émotion :

— L'autre était... Ammi, la fille de Catherine; elle demeure loin d'ici, et ne se trouve à la maison du bailli que pour peu de temps, en visite...

— Ah ! s'écria alors Hubert d'un ton joyeux et avec enthousiasme : c'est elle ! je la reconnais bien ! je sais quelle est sa demeure, un château enchanté au fond d'un parc plein de statues de dieux et de héros. Quant à elle-même, elle est au moins une déesse ou une fée; hier, l'adorable personne m'est apparue en Belle au Bois Dormant, aujourd'hui elle s'est déguisée en paysanne, sans doute pour me taquiner. N'est-ce pas, mon brave homme, que c'est cela ? Armez-le donc !...

Mais le vieillard, qui parut avoir maîtrisé son émotion, bien que les dernières paroles du jeune homme semblassent devoir augmenter encore son étonnement, secoua tristement la tête et dit d'un ton grave :

— Monsieur le juge se trompe. La jeune fille qui tout à l'heure était à côté de Catherine est Ammi, comme tout le monde dans le village le lui attestera.

(A suivre).

TUNIS

Tunis, 19 avril.

Le général Philebert a reçu le 12 avril, la soumission d'une fraction de la tribu des Mézuriques, dont le territoire est situé au sud-ouest de la Tunisie, tout près de la frontière Algérienne. Il devait accorder l'aman le 16 avril à une autre fraction de cette tribu sur la demande qui en avait été faite par plusieurs chefs.

Le retard apporté dans la soumission des Ouerghamma est dû au farik de Tripoli qui, ayant appris que les conditions de l'aman devaient être réglées à bref délai, a envoyé des émissaires annoncer aux Ouerghamma la prochaine entrée d'une armée Turque commandée par le Farik lui-même.

Les dissidents comptant sur cette promesse, ont suspendu les négociations entamées avec l'autorité militaire; mais on assure que, se voyant trompés par ceux qui les ont toujours poussés à la révolte, ils sont décidés aujourd'hui à faire une soumission complète.

Tous les arabes qui, après avoir lutté contre nous lors de la dernière insurrection, se sont réfugiés au sud de la Tunisie, se trouvent dans une profonde misère et cherchent les moyens de regagner leurs tribus respectives.

On assure qu'une colonne doit être envoyée prochainement à Jargis dans le but d'empêcher le débarquement des approvisionnements que les balancelles apportent aux dissidents.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

A propos de la création d'une école normale de filles dans le département du Lot, M. le Préfet a dit au Conseil général qu'il avait écrit aux Préfets des départements limitrophes dans le but de savoir s'ils voulaient s'entendre avec le Lot pour construire cette école en commun. Un seul département, l'Aveyron, a répondu qu'il y avait lieu à pourparlers. Quant aux autres départements ils ont répondu qu'ils étaient en possession d'une école normale de filles.

La lettre de M. le Préfet du Lot a donné lieu à la discussion suivante au Conseil général de Lot-et-Garonne :

M. le Préfet donne lecture du télégramme ci-après adressé par M. le Préfet du Lot à ses collègues de Lot-et-Garonne, du Cantal, de la Corrèze, de la Dordogne, du Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron : « Avez-vous une école normale de filles dans votre département ? Dans le cas de la négative, le Conseil général serait-il disposé à s'entendre avec le Lot pour la création en commun d'une école normale de filles ? »

M. le Préfet n'a pas cru devoir répondre à ce télégramme avant d'en avoir donné connaissance au Conseil. Mais il lui paraît difficile aujourd'hui, sinon impossible, d'entrer en négociations avec le département du Lot, pour la construction d'un établissement qui est à peu près terminé et dont les proportions ont été déterminées par les besoins présumés du recrutement des élèves-maitresses pour le Lot-et-Garonne seulement, c'est-à-dire pour 45 élèves.

M. Besse répond que ce chiffre d'élèves-maitresses pourrait n'être pas atteint et, dans ce cas, il y aurait avantage pour les finances départementales à s'entendre avec le Lot pour une école commune.

Les élèves de ce dernier département se trouveraient dans la situation qu'avaient autrefois les boursiers de Lot-et-Garonne à l'école normale de la Sauve.

M. le Préfet fait remarquer qu'on ne peut, dès à présent, préciser le nombre des places qui seront effectivement occupées par les élèves-maitresses du département. Il ajoute qu'on a déjà été obligé de faire des propositions complémentaires destinées au logement de la directrice de l'école maternelle, qui n'avait pas été prévu au devis primitif.

M. Marquès dit qu'il faut pourvoir aux nécessités du recrutement du personnel des institutrices et ne pas perdre de vue que les cours durent trois années.

M. le Président estime qu'en présence des termes de la dépêche, il convient de répondre que le département de Lot-et-Garonne possède une école normale de filles. Le Conseil général n'a pas à se préoccuper de ce qui aurait pu être fait s'il en était autrement.

M. Lamarque, procureur de la République à Figeac, est nommé substitut du procureur général à Pau (Basses-Pyrénées).

M. Colondre, procureur de la République à Gaillac (Tarn), est nommé procureur de la République à Figeac.

M. Blat, avocat, est nommé procureur de la République à Gourdon.

LE VOLONTARIAT DE 1882

Dans une circulaire en date du 8 avril, adressée à tous les chefs de corps et aux préfets, le ministre de la guerre fait connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat.

Du 1^{er} juillet au 26 août, tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager.

Cette obligation est la même :

Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 ;

Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi ;

Et pour ceux qui, après avoir été refusés l'année dernière pour cause d'incapacité physique, ont été, en 1882, reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

Passé le 26 août, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1882, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les commissions d'officiers de troupes à cheval, chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 1^{er} juillet au 26 août inclus.

La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 mai 1880, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 28 août, à huit heures précises du matin.

La date à laquelle commenceront les examens oraux, ainsi que celle des engagements et de la mise en route, seront fixées ultérieurement.

LES GRANDES MANŒUVRES

Le ministre de la guerre vient de faire connaître les dispositions relatives à l'exécution des manœuvres d'automne, ou grandes manœuvres, de cette année.

Six corps d'armée, les 1^{er}, 2^e, 3^e, 14^e, 15^e et 16^e (Aveyron, Aude, Tarn et Pyrénées-Orientales) sont désignés pour exécuter des manœuvres d'ensemble, c'est-à-dire qu'après avoir manœuvré successivement par brigade et par division, les troupes de chacun de ces corps d'armée manœuvreront réunies sous les ordres du général commandant en chef le corps d'armée.

En outre, les 14^e et 15^e corps d'armée, — ceux des régions de Lyon et Marseille, — manœuvreront l'un contre l'autre.

Pour ces six corps d'armée, la durée des manœuvres sera de vingt jours aller et retour compris.

Pour les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e corps, ainsi que pour les 9^e et 25^e divisions qui font respectivement partie des 5^e et 13^e corps, il y aura des manœuvres de division qui dureront quinze jours.

Enfin pour les 10^e, 11^e, 12^e, 17^e (Haute-Garonne, Ariège, Tarn-et-Garonne, Gers, Lot, et Lot-et-Garonne) et 18^e corps (Hautes-Pyrénées), ainsi que pour les 15^e et 16^e brigades appartenant au 4^e, les exercices, qui dureront également quinze jours, ne seront pas poussés au delà des manœuvres de brigade.

L'instruction donne le détail de la cavalerie affectée aux corps d'armée, divisions et brigades pendant leurs opérations.

Des manœuvres de cavalerie d'une durée de treize jours pour chaque série, seront exécutées successivement au camp de Châlons et à Bléré (Indre-et-Loire), la première série, du 26 juillet au 7 août ; la seconde série, du 16 au 28 août.

LES RÉSERVISTES DÉCÉDÉS

Les maires ont l'obligation de donner avis, sans délai, aux commandants des bureaux de recrutement, du décès des hommes qui, par

leur âge, sont soumis à la loi militaire. Cette obligation résulte d'une circulaire du 20 mars 1877, émanant du ministre de la guerre, qui a été relatée dans l'instruction générale du 28 décembre 1879 sur l'administration des réservistes et hommes de l'armée territoriale dans leurs foyers, et qui donne le modèle du bulletin à adresser au recrutement.

Ces prescriptions ayant été souvent perdues de vue, le ministre de la guerre a prié son collègue de l'intérieur de les rappeler aux officiers de l'état civil. Le ministre de l'intérieur vient, en conséquence, d'adresser aux préfets une note de rappel, en engageant ceux-ci à faire insérer un avis spécial dans le prochain numéro du recueil des actes administratifs de la préfecture, et à examiner s'il n'y aurait pas lieu de le faire imprimer sur la couverture des registres de décès, afin que les maires l'aient toujours sous les yeux. De cette façon, on arriverait peut-être à éviter, lors des convocations de réservistes et de territoriaux, les mécomptes qui se produisent fréquemment et qui seraient graves en cas de mobilisation.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandants de corps d'armée la circulaire suivante, au sujet de la répartition du legs Baraguay-d'Hilliers :

Mon cher général,

La commission chargée de répartir la rente de 20,000 francs léguée à l'armée française par M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers doit se réunir au mois de mai prochain, pour procéder à une quatrième distribution de subventions sur les arrérages de ces legs.

Je vous prie de m'adresser (Direction du contrôle et de la comptabilité) les demandes de subventions qui vous ont été transmises ou que vous auriez cru devoir établir en faveur de militaires appartenant à votre corps d'armée.

Les demandes ou propositions devront être parvenues à l'administration centrale le 1^{er} mai prochain, au plus tard.

La fondation dont il s'agit a été instituée par le testateur dans les termes ci-après :

« Je lègue à l'armée 20,000 francs de rente qui, chaque année, seront répartis : 10,000 fr. aux officiers blessés ou nécessiteux, et 10,000 fr. aux sous-officiers dans les mêmes conditions, sans que jamais les officiers, sous-officiers et soldats puissent en jouir deux années consécutives.

» Je prie M. le ministre de la guerre d'accepter ce legs, qui devra être réparti par une commission dont je le prie de donner la présidence à M. le colonel Hepps, mon ancien aide de camp. »

Les dispositions à suivre pour l'établissement et la transmission des demandes sont les suivantes :

Les militaires en activité de service sont seuls admis à bénéficier de la fondation.

En ce qui concerne les officiers, la plus grande discrétion possible doit entourer la distribution des subventions, et dans cet ordre d'idées il n'est pas exigé de propositions transmises par la voie hiérarchique; toute personne et les intéressés eux-mêmes ont la faculté de porter directement à la connaissance de la commission les faits de nature à être soumis à son examen.

Mais pour les sous-officiers et soldats les propositions ou demandes les concernant doivent être envoyées, sans exception, au ministre par leurs supérieurs hiérarchiques; ces propositions ou demandes devront, d'ailleurs, toujours être appuyées de l'état de service des intéressés.

BILLOT.

Le ministre de l'Instruction publique vient d'écrire aux préfets qu'une indemnité variable en raison des dépenses accessoires auxquelles les séances donneraient lieu, pourra, sur la proposition de l'inspecteur d'Académie, être accordée aux personnes qui, « avec l'agrément du Conseil départemental de l'Instruction publique », auront accepté de se charger de lectures publiques ou de conférences sur les sujets déterminés à l'avance et approuvés par cette assemblée.

AGEN. — M. le général de division Lewal est depuis lundi à Agen, où il passe l'inspection du 9^e de ligne.

PÉRIGUEUX. — Nous apprenons que Mlle Agar viendra à Périgueux, avec sa troupe, le mercredi 26 courant, pour y donner une représentation de *Marie Tudor*, drame en cinq actes, de Victor Hugo.

— L'autre jour, un groupe de jeunes soldats du 50^e s'étaient rendus à Sainte-Hélène pour

jouer à l'escarpolette. L'un d'eux, monté sur la balançoire, fut pris de vertige et lâcha les cordes au moment où ses camarades lançaient le siège à toute volée. Le malheureux jeune homme tomba sur le ventre et fut relevé dans le plus piteux état.

CAUTERETS. — La ville de Cauterets organise pour le dimanche 2 et le lundi 3 juillet 1882 un grand concours d'orphéons, musiques d'harmonie et fanfares.

L'organisation générale de ce concours est confiée à M. Henri Paravel, professeur de musique.

En outre des prix ordinaires, une couronne d'honneur pour le premier prix et deux palmes pour le deuxième et pour le troisième prix, seront disputées par toutes les sociétés appartenant aux divisions d'excellence, divisions supérieures, et par les Sociétés ayant obtenu un prix ascendant en 1^{re} division.

Les membres des sociétés qui prendront part au concours auront droit au transport gratuit de Pierrefitte, à Cauterets, et n'auront pas de frais de logement.

Les sociétés qui voudront participer au concours doivent adresser leur adhésion avant le 20 mai prochain, terme de rigueur, à M. G. Cazeaux, directeur du *Journal de Cauterets*, 24, place de la Halle à Pau.

MONTAUBAN. — Un accident a eu lieu jeudi à l'usine de M. Verdier, négociant en plumes et duvets à Montauban, rue Gasseras.

Le chauffeur Criste, Charles, âgé de 45 ans, marié, père de 6 enfants, s'est fait prendre la main gauche par l'arbre de la transmission, en voulant replacer une courroie, sans avoir arrêté la machine en marche. Criste a eu la main entièrement détachée.

Avis aux imprudents.

On parle d'un grave incident qui se serait produit à Gaillac, à propos de l'installation de M. Colondre, récemment nommé procureur de la République près du tribunal de cette ville.

M. Bayard, président, avait formellement refusé d'installer le nouveau chef du parquet, lui déclarant que, s'il se présentait à l'audience, elle serait immédiatement levée.

Au concours ouvert en 1882 devant l'Académie des Jeux-Floraux, Mme Marie Cassan, née Guy Reynaud, de Lavaur, obtient un Souci, pour une Epître dont le titre est : *les doléances d'un mainteneur*.

M. l'abbé Louis Vigné, cure à Boissel, a remporté le Lys d'argent, prix de l'hymne en l'honneur de la Vierge : *L'AVE MARIA au ciel*.

Le cerfeuil, celle petite herbe comestible, a certaines propriétés médicales. C'est un assainissement rafraîchissant; dans les excoriations de la peau, les engorgements ganglionnaires aigus, les contusions, le cerfeuil forme des cataplasmes calmants et résolutifs. L'eau de cerfeuil est bonne pour les yeux fatigués.

UNE FABRIQUE DE VIN. — On lit dans la *Ville de Paris*:

La brigade de l'administration de l'octroi chargée de la recherche de la fraude vient, après une surveillance de plus de quinze jours, de découvrir une fabrique clandestine de vin de raisins secs, dans un local appartenant à M. Deschenard, restaurateur à Paris, rue Cadet, n^o 20.

On a trouvé et saisi près de deux cents hectolitres de vin fabriqué.

Revue Agricole

D'après une décision récente du ministre de la guerre, des travailleurs militaires seront mis cette année, comme les années précédentes, à la disposition des agriculteurs, aux époques de la fenaison, des moissons et des vendanges.

En conséquence, il sera accordé des permissions de trente jours aux militaires allant travailler au loin dans leurs familles, et de vingt jours à ceux qui se rendront chez des cultivateurs à proximité de leur ville de garnison.

Le nombre d'hommes à qui ces permissions

pourront être accordées sera réglé de concert par les préfets et l'autorité militaire.

La question brûlante des dégrèvements agricoles est toujours à l'ordre du jour. M. Emmanuel Gréa, lauréat de la prime d'honneur dans le Jura, écrit au *Journal de l'Agriculture* une lettre dans laquelle il étudie quel est le genre d'impôt dont le dégrèvement serait le plus utile à l'agriculture.

Tout en avouant qu'il est naturel de désirer avant tout la diminution de l'impôt foncier, il pense que n'est point par là qu'il faut commencer, attendu que, selon loi, cette mesure n'aurait qu'un effet passager dans la plupart des communes. En effet, il est à craindre que la réduction de l'impôt foncier, ne fasse autre chose que donner aux Conseils municipaux et aux Conseils généraux plus de marge pour l'établissement des centimes additionnels, genre de ressources dont ces assemblées usent déjà si largement. La loi qui supprime l'intervention des plus imposés ne fera sans doute que fortifier cette tendance; de sorte que la diminution qu'on pourrait nous accorder serait probablement compensée, au bout de peu d'années par la création de nouveaux centimes, que les besoins, réels ou factices, mais toujours croissants, des départements et des communes, conduiraient nécessairement les assemblées locales à s'imposer.

Il est à craindre, sans doute, que les choses ne se passent, dans plus d'un endroit comme le prévoit M. Gréa. Quoiqu'il en soit, il propose de diminuer d'abord les droits de mutation et les frais de justice. C'est là une idée que nous approuvons pleinement. La loi consacre, en effet, dans cet ordre de choses de criants abus qu'il importe de faire disparaître. Qui croirait, par exemple, à moins de l'avoir vu, que le débiteur d'une petite somme puisse être exposé à des frais très supérieurs au montant de sa dette? Quant aux ventes pour le partage des biens d'orphelins mineurs, si l'héritage ne dépasse pas un certain chiffre, il court grand risque d'être absorbé en entier par les frais.

Une autre mesure qu'étudie en ce moment le conseil supérieur de l'agriculture, consisterait à faire entretenir et achever par l'Etat les chemins de grande communication et d'intérêt commun, en consacrant exclusivement les prestations au réseau vicinal ordinaire. Espérons que tant d'études et de réflexions auront enfin un résultat utile, et qu'on se décidera un jour à faire quelque chose pour nous.

Le dernier concours central de la Société hippique française, qui vient de finir, a été des plus remarquables, surtout au point de vue du dressage des chevaux exposés. Ceux-ci étaient au nombre de 428, savoir: 293 de la Normandie, 49 de l'Ouest, 37 du Midi, 1 de l'Est, 15 du Nord, 16 du Sud-Est, 12 de pur sang anglais, 5 d'origine non constatée.

On voit que c'est la Normandie qui tient de beaucoup le premier rang; cette supériorité s'explique d'abord par ce fait que la Société hippique n'admet pas de chevaux de trait, et ensuite parce que le cheval normand offre bien le meilleur modèle du cheval de service, que la Société a pour but d'encourager.

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 25. — Seigle, 21 fr. 75. — Orge, 20 fr. 00. — Avoine, 21 fr. 25.

Vins. — Rien de nouveau à signaler.

Bœufs, 1 fr. 22 à 1 fr. 68, suivant la qualité.
Vaches, 1 fr. 14 à 1 fr. 53. id.
Taureaux, 1 fr. 16 à 1 fr. 40. id.
Veaux, 1 fr. 72 à 2 fr. 36. id.
Moutons, 1 fr. 96 à 2 fr. 28. id.
Porcs gras, 1 fr. 42 à 1 fr. 52. id.

C.....

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de dimanche 23 avril courant et jusqu'à nouvel ordre, la musique du 7^e de ligne jouera sur les allées Fénélon de 5 h. à 6 h. du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 22 avril 1882.

Naissances.

Vinel, Ernest, grande rue Barre.

Mariages.

Caviole, Joseph, et Dourne, Léonie.

Décès.

Donnadieu, Benoit, 2 ans, Impasse Cardaillac, 3
 Marty, Marie, 15 mois, rue Soubirous, 15
 Perry, Joseph, Charretier, 57 ans, place St-Ur-
 cisse, 4
 Cambou, Antoine, Menuisier, 46 ans, hospice,
 Henras, Christine, Cuisinière, 60 ans, célibataire
 rue Jean Vidal, 8.
 Valette, Marie, Jeanne, S.P., 20 ans, Célibataire,
 rue St-Etienne, 23.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
23	Diman. s Georges.	
24	Lundi. s Fidèle.	St-Cernin, Varaire, Figeac, Camy, Bétaille.
25	Mardi. s Marc, évan.	Montcuq, Cardaillac, Gramat.
26	Mercur. ss Clet et Mar	St-Géry.
27	Jeudi. s Anthime.	Cazals, St-Martin-Labouval, Puybrun.
28	Vend. s Vital.	Junies (les), Soturac.
29	Samedi s Pierre.	Grèzels, Floirac.

Lunaisons du mois d'Avril.

☉ P. L. le 3, à 5 h. 56 du soir.
 ☽ D. Q. le 11, à 6 h. 39 du matin.
 ☉ N. L. le 17, à 9 h. 47 du soir.
 ☽ P. Q. le 25, à 7 h. 5 du matin.
 Les jours croissent de 1 h. 40 m.

Dernières Nouvelles

Paris, 20 avril.

L'instruction concernant le vol commis dans le bureau central des postes à Paris, est poussée avec activité. Les magistrats instructeurs ont passé l'après-midi d'hier dans les bâtiments de la place du Carroussel et s'y sont rendus à nouveau ce matin pour procéder à l'interrogatoire des personnes pouvant donner quelques éclaircissements sur les faits qui se sont produits aux abords des bureaux dans la nuit du vol. Le recensement des valeurs envoyées n'est pas encore terminé. Inspecteurs et brigadiers du service des postes sont sur pied du matin au soir dans Paris pour se renseigner auprès des banquiers sur les sommes qui leur étaient annoncées. Parmi les valeurs dont la disparition est constatée, citons un pli contenant 60,000 fr. en billets de banque, expédiés par un négociant de Nancy qui a commis l'imprudence de ne déclarer que 100 fr. Les valeurs en chèques, en traites et en titres au porteur ou nominatifs, paraissent devoir atteindre un chiffre considérable. Elles ne sont pas facilement négociables, et au fur et à mesure qu'on en a constaté la provenance, le libellé ou le numéro, opposition est formée contre elles chez les agents de change et les banquiers. Quant aux billets de banque, le chiffre de ceux disparus connu jusqu'ici n'est pas excessivement élevé, et on croit que la responsabilité de la poste ne sera pas engagée au delà d'une centaine de mille francs. Les auteurs du vol sont toujours inconnus. Disons cependant que les perquisitions opérées par M. Habert, juge, et MM. Macé et Kuelin ont révélé quelques indices favorables à la recherche des coupables.

On télégraphie de Berlin, au *Morning-Post* du 19 :

On vient d'arrêter ici deux anglais, soupçonnés d'avoir participé au vol de Nalton-Garden ou bien à celui de la poste de Paris.

Une autre dépêche publiée par les journaux anglais dit, que les individus en question, étaient sur le point de partir pour St-Petersbourg. Ils ont opposé une résistance des plus violentes.

On a trouvé sur eux pour plus de 3,000 livres sterling de montres, diamants et autres articles de valeur. Leurs bagages, qu'ils avaient expédiés à l'avance, ont été saisis sur ordre envoyé par le télégraphe.

Paris, 19 avril.

M. Léon Say s'est rendu hier à l'Elysée et s'est assez longuement entretenu avec le président de la République. M. Léon Say a reçu dans

l'après-midi le gouverneur général civil de l'Algérie, avec lequel il a traité des questions multiples intéressant directement notre colonie. Au cours de cet entretien, M. le ministre des finances a informé M. Tirman que le cabinet avait décidé de lui rendre la faculté d'ordonnancer directement les dépenses inscrites au budget de l'Algérie.

Le décret restituant cette faculté d'ordonnement à M. Tirman, sera soumis, à bref délai, à la signature de M. le président de la République; il sera contresigné par les ministres des finances et de l'intérieur.

Paris, 19 avril.

Les conseils généraux d'Angers et de Vannes ont adopté un vœu demandant l'abrogation de la dernière loi sur l'enseignement primaire.

— On assure que le conseil des ministres de demain sera consacré à l'examen de la question de la réorganisation de la Tunisie.

— Le nombre exact des lettres soustraites à l'hôtel de la Poste est de cent quatre-vingt-neuf, dont cinquante proviennent de l'étranger. Le montant des valeurs en billets de banque volés ne dépasse pas cent mille francs.

— Les journaux républicains continuent à commencer le chiffre des abstentions dans le vote de dimanche.

— Le *National* demande que le vote soit obligatoire.

— Le *Temps* voit dans les abstentions une tendance contre laquelle il invite tous les bons citoyens à réagir.

M. de Maby fait en ce moment même préparer dans les bureaux de son ministère un projet de loi relatif à la destruction des fanes et autres animaux nuisibles.

M. de Maby a fait également étudier, de concert avec le ministre des finances, et soumettra incessamment au conseil des ministres, un projet de loi sur le crédit agricole, qui met en pratique le principe de la commercialisation des valeurs agricoles. Ainsi que cela se fait aux colonies, les agriculteurs pourraient dorénavant se faire prêter sur leurs récoltes.

Des réserves seraient inscrites dans la loi, tendant à ce que le cultivateur auquel des prêts auraient été consentis dans ces conditions ne pourrait être déclaré en faillite, s'il ne pouvait faire face à ses engagements.

Le ministre de l'agriculture se propose de saisir les Chambres de ces deux projets, dès la rentrée.

Saint-Petersbourg, 20 avril.

Un ukase interdit aux militaires de prononcer publiquement des discours politiques.

— Des correspondances privées de Russie donnent des détails sur les troubles antisémitiques de Baïta. 700 juifs ont été blessés, dont 40 grièvement. Plusieurs femmes ont été violées.

16 maisons juives seulement sur plusieurs centaines restent debout. Tout a été pillé et violé, 20 000 juifs ont été réduits à la mendicité. Des secours ont été envoyés d'Odessa. Les dommages ont été évalués à plusieurs millions de roubles, 200 perturbateurs ont été arrêtés.

Paris, 20 avril.

Le Conseil des ministres, tenu dans la matinée, s'est occupé du projet relatif à l'institution du Crédit agricole et à la création du canal dérivé de l'Hérault. Six ministres étaient présents.

— Plusieurs journaux annoncent qu'à la suite du mouvement qui se manifeste dans l'opinion, le gouvernement est disposé à reprendre les négociations avec l'Angleterre pour le traité de commerce.

— Le rapport de M. Cambon sur la réorganisation de la Tunisie est attendu mardi à Paris.

— Le célèbre naturaliste Darwin est mort à Londres.

— M. Baudoin est nommé président de Chambre à la cour de cassation, en remplacement de M. Barbier.

— Les journaux publient une lettre pastorale du cardinal de Bonnechose relative à la loi sur l'enseignement. Le cardinal recommande aux parents de surveiller l'exécution de la loi. Il conseille aux instituteurs congréganistes de continuer l'enseignement religieux.

Paris, 21 avril.

M. de Freycinet a eu ce matin une longue conférence avec MM. de Lesseps et Roudaire, au sujet du projet de mer intérieure algérienne de ce dernier. Une commission extra-parlementaire de quarante-cinq membres va être nommée pour faire une étude définitive de ce projet. M. de Lesseps en sera naturellement une des plus hautes lumières.

D'après ce qu'on connaît des intentions du gouvernement, l'Etat n'interviendrait pas au sujet des dépenses que réclamera l'exécution; il patronnerait seulement l'entreprise qui serait confiée à une société particulière, comme cela s'est fait pour le canal de Suez.

Il est à désirer que la commission pousse activement ses travaux, et qu'une solution définitive intervienne au plus tôt; car c'est tout l'avenir de notre colonie algérienne et même celui de l'Afrique centrale qui est en cause.

— On télégraphie d'Angers que Mgr Freppel a réuni à l'évêché un certain nombre de notabilités monarchistes. Dans cette réunion il a été constitué un comité permanent. Il a été décidé, en outre, que des écoles libres seraient créées partout où il sera nécessaire.

— M. Jules Ferry ne rentrera pas à Paris avant la fin du mois.

Paris, 21 avril.

M. Ziebenshy, ex-directeur de la Banque Lyon-Loire, a été arrêté hier, à Lyon.

— Au Conseil municipal de Marseille M. Brunet, adjoint, a lancé son gant à la figure du maire, qu'il accuse d'avoir provoqué contre lui les articles de différents journaux.

DÉPÊCHES

Paris, 22 avril.

Ce matin la nouvelle de l'assassinat du Czar a couru avec une certaine persistance. A l'heure où nous mettons sous presse, aucune nouvelle de ce genre n'est parvenue à l'ambassade russe ni dans les ministères.

Bourse de Paris.

Cours du 22 avril

Rente 3 p. %	83.70
— 3 p. % amortissable	83.95
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	411.25
— 5 p. %	118.10

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 21 Avril 1882

L'hésitation a reparu à la Bourse et les affaires ont perdu toute activité. Les nouvelles politiques font défaut; ce qui pèse sur les cours et préoccupe la spéculation, c'est la situation de quelques sociétés de crédit dont les mouvements désordonnés troublent le marché et jettent l'inquiétude dans l'esprit des porteurs de toute cette catégorie de valeurs. Nos rentes elles-mêmes ont perdu un peu de terrain: le 5 0/0 est revenu à 118.20, le 3 0/0 à 84, l'amortissable à 84.20.

Il y a eu pendant la semaine des rentrées d'or à la Banque de France.

Depuis quelques jours, le marché des actions de la Compagnie franco-algérienne a repris une grande animation. L'abondance des demandes fait prévoir le retour aux cours normaux qui variaient de 450 à 500 avant la crise. En effet, les cinq dernières semaines donnent une moyenne kilométrique de 15,000 fr., et la dernière semaine dépasse 20,000 fr. par kilomètre, résultat que les plus optimistes n'osaient point espérer; en outre, la construction de la ligne stratégique du Kreider et de Metchéria, confiée par le gouvernement à la Compagnie franco-algérienne, a révélé une organisation exceptionnelle.

La ligne a été entièrement terminée dans le délai fixé par le cahier des charges; et le 2 avril, la première locomotive entrait dans la gare de Metchéria.

Le 5 0/0 italien a dépassé 91; on annonce pour le commencement de mai l'émission de la deuxième moitié de l'emprunt d'abolition du cours forcé. Il y a eu des réalisations sur les fonds ottomans et égyptiens.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 23 avril 1882.

LA FAVORITE

Grand-Opéra en 4 actes.

M^{me} BERTRAND ET M^{lle} RATON

Comédie en 1 acte.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
DIJON.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR, Chez tous les Papetiers.

Avis.
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur le poste.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^e
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.
2^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris) Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 670, du 22 avril 1882: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Dumas. L'acide carbonique de l'air atmosphérique. — De la Tréhouais. La Société des expositions de Birmingham. — Signier. Les machines au concours général de Paris. — V (1 fig.) — De Mortillet. Souffre et oïdium. — Sacc. Le néflier du Japon. De Pradel. Begonia tubéreux (1 fig.) — Cassé. La pousse des chevaux. — Petit-Lafitte. Situation agricole dans la Gironde. — Duroselle. Crédit agricole et assurances. — Ducroix. La viande de cheval. — Gravures noires: Nouvelle faucheuse système Wood. — Begonia tuberculeux à fleurs doubles.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents:

1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles: *Les Soirées du Village et du Châtauneuf*;

2^o Des primes variées en tous genres: *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*

3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements. Édition spéciale pour les membres du Clergé. (Décor et architecture religieuse).

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits franco.

LIQUEUR de GILIS; guérit Chevaux, Couronnés; Blessés. 2 FR. dans les Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE de toutes les affections de la peau, des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des plus petites bourses et dès le 2^e jour, il produit une amélioration très sensible. S'ad. à M. LÉNOUVEAU, Méd.-Pharmacien à TOURNAN. (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance.

GRAND SUCCÈS
NOUVEAU TRAITEMENT
INFAILLIBLE

Adopté à Paris, Londres, Berlin et Vienne
Contre les **Flueurs blanches**, Maladies de la Peau, de Matrice, Anémie et Faiblesse générale, par les Bains de Tannin, 33, faub. Montmartre, Paris. — Brochure franco. — Envoi poudre province.

Cent francs pour cinq francs aux cinq mille premiers abonnés de
LA TIMBALE
Journal hebdomadaire, politique et financier. Participation à douze tirages par an. Remise de la prime contre envoi franco du prix de l'abonnement, soit 5 francs.
7, rue de Marivaux, 7, Paris.

3^o Bénéfices, par mois garantis formés à tous capitaux depuis 500 francs.
Banque générale de transactions
7, rue de Marivaux, 7, Paris.

Médaille d'Or, Exposit. Universelle 1878
4 Diplômes d'Honneur 1869-1876

APPAREILS CONTINUS

POUR LA FABRICATION DES
BOISSONS GAZEUSES
DE TOUTES ESPÈCES
Eaux de Seltz, Limonades, Soda Water
Vins Mousseux, Bières
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur



SIPHONS
Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
Envoi franco des prospectus détaillés

J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET & C^e, Succ^{rs}
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144
PARIS

DENTS
et Dentiers à SUCCION sans crochets ni ressorts chez l'Inventeur D^r **FATTET-FRISON**
SEUL DENTISTE RÉCOMPENSÉ
CLASSE 6 — EXPOSITION UNIVERSELLE 1878
255, RUE ST-HONORÉ, 255

Propriétaire-Gérant A. Layton.

BAYLES, J^{ne}
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.
---	--

FABLES
ET AUTRES POÉSIES
EN PATOIS DE CAHORS
par
M. l'abbé A. HÉRÉTIÉ.
Prix 1 fr. 25, en Librairie.

Maison de confiance
O. DELORD
Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881
PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses **Vins de quinquina**, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: **Elixir vermifuge** contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — **Extrait fluide des 3 quinquinas**, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — **Liqueur de Goudron** contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — **Sirop pectoral et Pastilles des Chantres** contre les rhumes récents et anciens. — **Injection végétale** contre les écoulements, guérison assurée. — **Eaux de toilette**, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — **Eaux minérales** de France et de l'Etranger. — Grand choix de **Bandages**, **Bas à varices** et articles d'Alaitement.

Vins du Minervois et des Corbières
VIGIÉ ET AZAÏS
Propriétaires Négociants
LÉZIGNAN (Aude)
Représenté par M. TERRET, rue de la Banque, 1, CAHORS.

PHOTOGRAPHIE
HONORÉ & FILS
BORDEAUX, Place Dauphine, 15, 16 et 17
CAHORS, Boulevard Sud, maison Mire

Par suite du départ de M. BONNEMER, M. HONORÉ, avec le concours de son Fils, reprend la direction de son ancien établissement à Cahors, boulevard Sud, et conserve ses ateliers à Bordeaux, 15, 16 et 17.

Les plus grands soins seront apportés dans l'exécution des travaux photographiques qu'on leur confiera.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS
Peinture à l'huile. — Aquarelle. — Reproductions. — Paysages.

Ouverture de l'atelier de Cahors, Samedi 8 Avril